

## PRÉSENTATION DE L'AVANCÉE DU PROJET TRAMWAY – CONSEIL DE QUARTIER CENTRE-VILLE – MARDI 2 AVRIL 2024

### Concertation continue sur le projet d'extension du réseau de tramway

5 participants étaient présents.

Présentation effectuée par :

- Nicolas JOYAU, Vice-Président en charge des mobilités de Caen la mer ;
- Frédéric NORAIS, Directeur du projet tramway de Caen la mer ;
- Martin ODEN ; Directeur de la Maîtrise d'ouvrage de la société Transamo;
- Ivane RHO – Architecte de la Maîtrise d'œuvre - groupement Trameo

Lors de ce nouveau temps d'échanges, les résultats des études d'avant-projet et la conception, telle qu'elle est imaginée aujourd'hui avec l'ensemble des aménagements périphériques, ont été restitués conjointement par la Maîtrise d'ouvrage déléguée et la Maîtrise d'œuvre, aux conseillers des quartiers où l'extension du tramway sera aménagée. Dans le cadre de cette nouvelle phase, les modifications évoquées lors des précédents conseils de quartiers et réunions publiques qui se sont tenus en fin d'année 2023, ont été intégrées aux aménagements, notamment sur le secteur de Saint-Paul.

Présentation des plans : du raccordement rue de Bernières, puis remontée du centre-ville en s'arrêtant sur des points structurants du parcours (La Poste, L'Hôtel de Ville) pour ensuite passer par le Lycée Malherbe d'un côté et la rue Damozanne de l'autre.

#### **Présentation des plans sur le secteur du quai Vendeuvre et de remonter sur la rue de Bernières :**

**I. Rho** : la partie du nord du centre-ville sera piétonnisée : la place de la République et le boulevard du Maréchal Leclerc. La rue de Bernières dispose d'un certain nombre d'arbres qui seront conservés. Aussi, l'insertion du tramway proposée dans ce secteur, tient compte de cet enjeu. S'ajoute à cela une volonté de ramener de la nature en ville, c'est pourquoi cet espace sera également végétaliser. Par ailleurs, un projet de pacification sera mené sur le secteur centre-ville, afin de réduire la place de la voiture dans le centre, pour faire plus de place aux modes de déplacement actifs.

Le bout de la rue de Bernières, l'accès aux voitures sera maintenu. Les aménagements paysagers sont aménagés de telle sorte qu'ils structurent et amènent les automobilistes à tourner à droite.

**N. Joyau** : Etant donné le nombre de tramway qui passeront sur la rue de Bernières, à la fois depuis le Château et de la nouvelle ligne du tramway, il n'est plus possible pour les voitures d'aller tout droit pour traverser l'avenue du Six Juin. Par conséquent, les automobilistes qui arriveront de l'avenue du Six Juin tourneront obligatoirement à droite pour continuer sur cette avenue. La traversée vers le Port se fera au niveau de la place de la Résistance et plus Rue de Bernières. Une poche de stationnement sera maintenue entre l'avenue du Six Juin et la rue de Bernières.

**I. Rho** : la plateforme du tramway sera engazonnée ce qui contribuera à apporter du confort urbain et de la fraîcheur en été. Les accès aux commerces sont maintenus, avec la largeur de trottoir actuelle. Une voie à sens unique qui part depuis Monoprix.

NJ : Une voie à sens unique qui permet d'irriguer la rue St Jean et l'avenue du Six Juin, avec des places de stationnement positionnées le long des voies de circulation. Le tramway vient s'insérer dans les voies actuelles des bus, puis une voie de circulation automobile en sens unique longe la voie de tramway.

**I.Rho** : les passages situés sous les immeubles vont permettre aux véhicules de traverser la plateforme tramway.

**M. Oden** : une précision sur le carrefour Saint-Jean qui est structurant. La circulation sera apaisée par l'installation d'un plateau dénivelé qui permettra de monter au niveau du tramway et du plateau piétons, zone de rencontre.

- *Au niveau du passage Chanoine Cousin, avez-vous un plan plus global, depuis Saint-Jean et Saint-Pierre, dans l'avenir ?*

**Réponse de N. Joyau** : Pas encore.

- *Prévoyez-vous que les voitures puissent y circuler ?*

**Réponse de N. Joyau** : le projet tramway ne touchera pas au passage Chanoine Cousin.

**Réponse de M. Oden** : un sens de circulation sera imposé, puisque l'on rentrera depuis la rue de Bernières, pour s'engager ensuite au nord ou au sud dans le passage Chanoine Cousin, uniquement dans ce sens. On ne pourra pas arriver sur la rue de Bernières.

**Reprise de la présentation secteur Bernières :**

**I. Rho** : Devant le Monoprix et la place du Théâtre des zones apaisées seront créées, où les voitures ne circuleront pas. L'objectif est d'éviter le trafic de transit de la voiture. L'accès riverains sera maintenu.

**M. Oden** : deux boucles de desserte locale sont maintenues dans cet hypercentre : l'une pour les commerces, qui passe par la rue de l'Oratoire, remonte par la rue du Colonel Giraud pour rejoindre le tissu commerçant de la rue de Bernières et ensuite ressortir sur la rue Saint-Jean. Quelques places de stationnement sont maintenues. Une seconde boucle qui vient de la place Gambetta pour accéder au parking de la place République et le pôle de stationnement pour l'hyper centre-ville. Une boucle à l'est, une boucle à l'ouest, et au centre une aire piétonne dédiée à la continuité piétonne de l'hypercentre (bd Maréchal Leclerc, parvis du Théâtre et rue du Pont Saint Jacques).

**I. Rho** : ensuite nous arrivons au niveau du secteur du Théâtre. Le grand platane sera conservé. L'objectif est de mettre en avant le piéton dans cette zone.

- *A l'époque où le passage du tramway été étudié, il était question qu'il serait gêné par l'Odon, qui est aujourd'hui canalisé mais bien présent et exigeait des travaux importants pour supporter le poids de la plateforme.*

**I.Rho** : effectivement, il s'agit de la rigole alimentaire, c'est un ouvrage qui doit faire près de 7m de large et 3m de haut.

**M. Oden** : Cela va nécessiter un ouvrage de confortement du tramway. Lorsqu'ils sont côté à côté, on conforte le tramway, pour éviter que les charges du tramway ne viennent déstabiliser l'ouvrage. Du moment où les deux se chevauchent, nous réaliserons une dalle qui chevauche la rigole alimentaire, pour éviter que les charges du tramway ne descendent sur l'ouvrage qui est vieux et n'a pas de portance qualifiée et réglementaire ou calculée avec les côtes d'aujourd'hui. On réalise cet ouvrage pour créer une indépendance entre l'ouvrage et la plateforme du tramway.

**F. Norais** : Des pieux seront positionnés tout le long de l'ouvrage, pour aller chercher du terrain solide pour les y fixer. Une dalle viendra reposer sur ces pieux sur laquelle reposera la plateforme du tramway. Il sera désolidarisé de la rigole alimentaire qui passe en dessous.

- *En quoi seront ces pieux ?*

**Réponse de F. Norais** : en béton. Il s'agit du même dispositif mis en service sur le précédent projet « tramway 2019 », sur le bd des Alliés.

- *Il doit y avoir des marécages dans ce secteur ?*

**Réponse de N. Joyau** : oui, c'est pour cela qu'il faut creuser le sol sur une dizaine de mètres.

- *Le sol n'a-t-il pas bougé malgré la circulation ?*

**Réponse de N. Joyau** : les équipes de la direction du cycle de l'eau de la Communauté urbaine, réalisent des inspections télévisées.

**Réponse de F. Norais** : aujourd'hui les bus, les voitures et les poids lourds passent par-dessus, cela ne pose pas de difficultés. Le tramway a une charge à l'essieu qui n'est pas forcément plus élevé qu'un poids lourd. En revanche, si l'on doit passer dessus, nous devons prouver aux organismes de contrôle que l'ouvrage est en capacité de supporter la charge. Etant donné que nous ne connaissons pas la manière dont il a été conçu ni sa résistance, par mesure précaution, nous réaliserons un ouvrage qui le désolidarise complètement du tramway.

#### **Poursuite de la présentation des plans : secteur de la Poste et de la Préfecture :**

**I.Rho** : cette place sera requalifiée au niveau de la circulation et sur son aspect paysager. La rue Saint-Laurent sera fermée sur la partie basse pour permettre d'apaiser cet espace.

- *Pour rentrer chez moi cela ne sera pas pratique.*

**Réponse de N. Joyau :** la rue Aubert passera à double sens pour permettre aux automobilistes d'entrée et sortir.

**Réponse d'I.Rho :** entre la Poste et la Préfecture, il y a la place suffisante pour aménager deux trottoirs de 3m de large, de chaque côté, la plateforme tramway, une piste cyclable bidirectionnelle.

- *La rue Saint-Laurent sera-t-elle à double-sens ?*

**Réponse de N. Joyau :** cette rue passera effectivement en double sens. L'objectif du plan de circulation est de dissuader le trafic de transit qui existe actuellement le long du centre Paul Doumer, pour privilégier la desserte locale. A terme il n'y aura plus de barreau central au milieu de la place de la République. L'idée est de positionner la circulation automobile le long du Conseil départemental et de la Poste, en entrée et en sortie.

- *Le projet de Halle gourmande le long de la rue Saint-Laurent, qui va aggraver la circulation.*
- *Il n'y pas d'accès de parking par-là.*

**Réponse de N. Joyau :** l'impact sur le trafic automobile reste relativement neutre.

- *Il ne s'agit pas d'un trafic de transit, mais uniquement d'une recherche de places de parking, rue Saint-Laurent, rue de Bras, au niveau des parkings situés sur le bord de la place de la République.*

**Réponse de N. Joyau :** d'où l'idée de renvoyer directement vers le parking République.

- *Au niveau du Théâtre, les bus Gambetta repartent vers la gare, et en plus va s'ajouter une station tramway, ce qui modifier les capacités de circulation.*

**Réponse de N. Joyau :** non, ce ne sera pas le cas. Actuellement 700 bus passent sur la rue de Bernières dans chaque sens, ce qui ne sera plus le cas avec l'arrivée du tramway. Les bus seront renvoyés sur d'autres axes. Cela nécessite que l'on réfléchisse aux parkings du centre-ville.

- *La rue Sadi Carnot sera-t-elle encore desservie par des bus ?*

**Réponse de N. Joyau :** oui la rue Sadi Carnot sera circulée en bus.

- *La construction de la Halle Gourmande va générer plus de fréquentation du centre-ville, sur la partie piétonne. Cette partie piétonne va s'évacuer par quel stationnement de bus et de tramway ?*

**Réponse de N. Joyau :** le plateau piétonnier sera étendu, avec le réaménagement de la place de la République tel qu'il a été fait, avec la suppression du barreau dont que j'évoquais toute à l'heure. L'objectif est que la boucle piétonne du centre-ville soit complétée.

- *La navette gratuite participe également à rejoindre le centre-ville. Le fait de passer la rue Jean Eudes en double voie, cela signifie-t-il que l'on réduit le stationnement ?*

**Réponse de N. Joyau :** Effectivement. Aujourd'hui nous avons une voie unique et une voie de stationnement de part et d'autre. Si cette rue passe en double voie, il faudra que l'on regagne une largeur de voiture, donc une partie du stationnement sera supprimée pour le permettre.

- *Le parvis de la Gloriette restera-t-il en l'état ?*

**Réponse de N. Joyau :** oui, car il n'est pas dans le périmètre du projet tramway. Je n'ai pas eu échos de projets sur ce parvis.

Le projet tramway vient piétonniser le bout de la rue Saint-Jean. Le maintien de la circulation nécessiterait deux carrefours à feux, l'un à côté de l'autre, ce qui ne fonctionnerait pas. Cela permettra également de valoriser le patrimoine bâti situé autour de cette place.

- *La poche de stationnement située à gauche du théâtre, destinée à du stationnement privé va rester en l'état ? L'accès résident sera-t-il maintenu ?*

**Réponse de F. Norais :** Cela est intégré au projet. Cette zone restera accessible pour les salariés et les décors et autre matériel utilisé par les salariés du Théâtre.

**Poursuite de la présentation par Ivane Rho :** concernant les revêtements, ceux en beige seront en pierre naturelle de granit. Place Gambetta conservera ses accès fonctionnels pour les services de la Préfecture. La perspective de la Préfecture que vous voyez -là, qui donne sur la Prairie, avec de belles échappées visuelles sur ces espaces.

- *La création d'une voie piétonne avait été évoquée il y a quelques années entre le parc de la Gloriette et le parc du Conseil départemental. Cela est-il à l'ordre du jour ?*

**Réponse de N. Joyau :** le maire l'a évoqué avec le Président du Conseil départemental et le Préfet et pour l'instant cette ouverture n'est pas à l'ordre du jour pour ces institutions.

- *Cela désenclaverait pourtant le quartier situé à gauche.*

**Réponse de N. Joyau :** effectivement, cela permettra également de relier le parking de Gardin au centre-ville.

- *Quelles seront les capacités de stationnement autour de la future MJC à Lemière ?*

**Réponse de N. Joyau :** il existe quelques places de stationnement dans la rue Daniela Huet et les rues perpendiculaires, une poche de stationnement devant le temple protestant, situé de l'autre côté. Il n'y a pas la capacité de recréer le même nombre de places de stationnement. Les rues aux abords immédiats resteront circulables et du dépose-minute devant la MJC.

- *Au niveau de la future Halle gourmande, il était prévu du stationnement sur site.*

**Réponse de N. Joyau :** cela ne se fera pas, car la superficie du terrain est divisée par quatre dans la révision du projet. Il y aura du stationnement souterrain.

#### **Poursuite de la présentation sur le boulevard Bertrand :**

**I.Rho :** Le tramway traverse la place, pour rejoindre le boulevard Bertrand. Actuellement il y a deux voies de bus et de voies routières. On accompagne la végétalisation de la plateforme sur ce boulevard. De l'autre côté la piste bidirectionnelle est conservée.

Des diagnostics racinaires ont été effectués préalablement par l'ONF, sur ces arbres pour vérifier la possibilité d'insérer la plateforme de tramway.

- *Donc il n'y aura plus de bus dans ce secteur ?*

**Réponse de N. Joyau :** Si, il y en aura car ils peuvent ensuite passer rue Sadi Carnot.

**Réponse de F. Norais :** une étude est menée en parallèle du projet tramway, qui intègre la zone située devant le Palais Fontette, et la place Guillouard qui viendra raccorder les pistes cyclables réalisées dans le cadre du projet tramway.

- *Les stationnements de bus vont donc être décalés ?*

**Réponse de N. Joyau :** en effet, les bus continueront à circuler dans ce secteur, mais ils seront moins nombreux qu'actuellement.

- *Les quais qui dirigent vers Saint-Martin et Fontette seront-ils conservés ?*

**Réponse de N. Joyau :** Oui, nous ne toucherons pas à ces quais dans le cadre du projet tramway. Sur ce secteur le tramway circulera sans ligne aérienne de contact (LAC). On retrouvera la LAC en bas du bd Albert Sorel, au niveau du lycée Malherbe, ce qui permettra de dégager la vue sur le Palais Fontette et de l'Hôtel de Ville.

- *La ligne d'arbres située le long du lycée Malherbes en direction du parc expositions sera-t-elle être conservée ?*

**Réponse de N. Joyau :** nous allons y venir. Les alignements d'arbres sont maintenus sur Albert Sorel, sur le boulevard Bertrand, ceux du lycée Malherbe sont conservés c'est pour cela que l'on passe à l'intérieur du lycée.

**I. Rho :** avenue de l'Hippodrome, la piste bidirectionnelle se divise en deux pistes monodirectionnelles car nous n'avons pas la place de la poursuivre.

#### **Poursuite de la présentation des plans rue du Carel en direction de la rue de l'Abbatiale :**

**I .Rho :** Au niveau de cette rue, deux sens de circulation maintenu ainsi que le passage des vélos. Le parti pris, une plateforme végétalisée qui accompagne l'ensemble des aménagements. Un chaudiou sera mis en place. Cet aménagement se structure par deux voies cyclables de part et d'autre et les voitures circulent derrière les vélos. L'objectif étant d'apaiser la rue du Carel. La rue de l'Abbatiale est mise en sens unique sortant sur le dernier morceau, de manière à conserver les accès de service et de livraison. Le but est de limiter le trafic de transit.

- *Les personnes qui descendront la rue de Bretagne ne pourront partir qu'à gauche ?*

**Réponse de N. Joyau :** effectivement. L'idée est de dissuader le trafic de transit sur la rue de Bretagne afin de préserver les rues comme celle-ci qui ne sont pas dimensionnées pour recevoir trop de trafic.

- *Le stationnement disparaît rue du Carel, au profit de cette petite poche au niveau de la Halle aux grains ?*

**Réponse de M. Oden :** cette poche existe déjà. Rue du Carel, la stratégie de stationnement repose globalement sur le fait que le stationnement doit être réparti pour accueillir le transport en commun. Demain, le stationnement sera constitué de poches denses et sectorisées, c'est-à-dire les parkings souterrains et silos.

**Réponse d'I.Rhoe :** On empiète un peu sur le parvis du Conservatoire, aussi on recréera des marches et une rampe d'accès au conservatoire, ce qui nous permet de gagner un peu de place au-dessus et d'avoir les places de stationnement et de déposer-minute.

**Réponse de M. Oden :** L'objectif est d'également recréer un cadre d'accessibilité au conservatoire. Aujourd'hui il y a deux paliers successifs, avec des rampes complexes. Nous sommes en interface avec les personnes qui portent le projet de rénovation du bâtiment.

**Reprise de la présentation par N. Joyau :** Sur Albert Sorel, les alignements d'arbres sont globalement conservés. La plateforme tramway sera insérée au milieu, et les voies de circulation de part et d'autre.

*Après la rue du Carel, où passera le tramway ? Empruntera-t-il le chemin du petit Odon ?*

**Réponse de M. Oden :** Le tramway part directement face à la rue du Carel, on vient percer le mur de l'EPSM, on entre sur la voirie actuelle de desserte interne de l'hôpital. On arrive sur le grand parking de l'hôpital qui dessert l'unité Jamet pour rejoindre l'allée du Père Jamet et la rue Caponière, que l'on traverse pour rejoindre la rue du Capitaine Boudlam. On intercepte le chemin du Petit Odon, cet espace sera aménagé entre végétalisation et piétonnisation afin de capter le chemin du Petit Odon, pour permettre également la desserte piétonne du bâtiment Jamet ainsi que l'accès aux résidences aménagés ici.

**Réponse de N. Joyau :** Pour rejoindre à pied la rue Caponière à la rue du Carel, à côté la voie de tramway on aura un trottoir, une piste cyclable qui seront arborés entre l'allée piétonne et la voie de tramway.

- *Ce qui permet de récupérer l'alignement d'arbres ?*

**Réponse de N. Joyau :** Une courbe est créée, ce qui permet effectivement de récupérer les deux arbres ici, même si quelques 'uns seront abattus.

- *Ici il y aura une station ?*

**Réponse de M. Oden :** oui, il s'agit de la station Caponière.

- *Où sera situé l'arrêt exactement ?*

**Réponse de N. Joyau :** Il sera situé au milieu du parking de l'EPSM. Cela fait partie des zones que l'on va acheter à l'EPSM.

### **Reprise de la présentation au niveau du lycée Malherbe :**

**I.Rho :** Nous sommes au niveau du boulevard Guillou, le carrefour sera reconfiguré. Actuellement c'est de la voirie, le carrefour sera davantage perpendiculaire, ce qui nous permettra de gagner deux espaces verts de part et d'autre du carrefour. Les alignements d'arbres existants sont conservés, excepté au niveau de la station où certains spécimens sont supprimés pour permettre de l'aménager. Un alignement d'arbre sera reconstitué dans ce secteur. La piste cyclable actuelle aménagée contre la clôture sera un peu déportée pour laisser de la place devant le parvis de la sorte du lycée. Elle vient ensuite se raccorder à la piste cyclable qui dessert le Stade nautique Eugène-Maës sur la partie basse. L'aménagement du parking sera amélioré pour éviter aux automobilistes de faire demi-tour, ce qui rendra le parking plus attractif. Une sortie donnant un accès direct sur le boulevard Guillou sera créée afin d'éviter l'engorgement du boulevard Sorel.

- *Cette nouvelle sortie a-t-elle une obligation de tourne-à-droite ?*

**Réponse de M. Oden :** Oui, pour ne pas avoir à la gérer par feux, ce qui ralentirait la circulation.

**Réponse d'I.Rho :** Une dépose-minute sera aménagée pour faciliter la desserte devant le lycée. L'accès vélo par le passage souterrain existant est maintenu.

**Réponse de N. Joyau :** l'alignement d'arbres situé le long du lycée est conservé et complété.

- *Qu'en est-il de l'avancée des travaux Place Foch ?*

**Réponse de N. Joyau :** les travaux dernièrement réalisés concernés les réseaux souterrains. Nous allons passer aux travaux de surface, selon les visuels que vous avez peut-être eu l'occasion de voir dans la presse.

Pour revenir au secteur du lycée Malherbe, nous avons obtenu l'accord du Conseil d'administration pour l'acquisition d'une bande de foncier du terrain du lycée pour l'insertion du tramway, celle de la Région et du Préfet de Région.

Voilà les planches que nous souhaitons vous présenter sur la partie du tracé sur le secteur centre. Une enquête publique débutera à l'automne, en octobre/novembre, pendant laquelle les habitants seront à nouveau amenés à s'exprimer. Un

commissaire enquêteur sera nommé. Cela débouchera ensuite sur une déclaration d'utilité publique au printemps 2025, et les travaux pourront alors commencer à ce moment-là. L'objectif étant une mise en service en 2028.

- *Quelles sont les essences d'arbres qui ont été choisies ?*

**Réponse d'I.Rho :** plus de la moitié des essences retenues sont endémiques. Il existe un très beau patrimoine arboré sur Caen, aussi nous allons conserver les platanes, les tilleuls lorsqu'ils existent. Nous sommes par ailleurs dans une démarche de remplacement des alignements et de mixer les essences, pour éviter la propagation de maladies par des insectes ravageurs, sur un même alignement d'arbres.

- *Sur la place de la République, il a été replanté sur toute la façade sud, de nouveaux arbres, sans tenir compte de l'intérêt des façades. Ces arbres sont grands et vont grandir à hauteur des toits. C'est aberrant alors que l'on peut avoir une végétation assez basse pour éviter de masquer les façades.*

**Réponse de N. Joyau :** c'est un travail et un choix qui a concerté et fait en lien avec l'architecte des bâtiments de France.

**Réponse d'I.Rho :** nous avons fait attention à ce paramètre, notamment pour que les riverains et les habitants bénéficient d'ombre sur les trottoirs, tout en prenant en compte la nécessité de préserver certaines façades, à l'exemple de ce que nous proposons sur la place Gambetta où les essences sélectionnées sont de deuxième grandeur, c'est-à-dire de taille moyenne.

- *Pouvez-vous nous donner les résultats des fouilles préventives qui sont en train d'être réalisées ?*

**Réponse de M. Oden :** l'objectif de ces fouilles préliminaires était de vérifier la sensibilité archéologique des zones. Il s'agit d'un secteur globalement sensible au niveau archéologique, c'est pour cela qu'un diagnostic est mené. Les fouilles ont été menées en fonction des contraintes techniques pour accéder au sous-sol. Dans l'hyper centre-ville il existe de multiples réseaux. Il faut tout d'abord trouver des poches où il n'y pas de réseaux, c'est un travail qui a ensuite été croisé avec les fonds de cartes des fonds bibliographiques, qui nous ont permis de localiser les secteurs de bâti ancien, et les fondations qui subsistent après-guerre. Ce travail a été mené avec le service départemental d'archéologie et la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles de Normandie). Cela a donné lieu aux 23 fouilles qui sont bientôt achevées. Cela a été conforme aux attentes du service départemental d'archéologie et de la DRAC. En effet, ils ont retrouvé les traces des bâtis qu'ils recherchaient, je pense notamment à la rue de Bernières, à l'avenue du Six Juin, le blockhaus de la place Gambetta, là où ils l'imaginaient. A ma connaissance, il n'y a pas eu de découvertes majeures lors de ce diagnostic. La DRAC se prononcera par un arrêté préfectoral pour nous indiquer les fouilles qu'elle souhaite mener suite à ce diagnostic. Nous n'avons pas encore de visibilité sur des zones qui présentent un potentiel de fouilles. Les dernières fouilles se termineront courant avril. Il y a ensuite un délai de 3 mois pour que le service départemental établisse son rapport que la DRAC validera ensuite. C'est cela qui permettra ensuite d'obtenir l'arrêté d'ici la fin de l'été.

**Réponse de N. Joyau :** Cette phase est intégrée au planning de l'opération.